

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUESTIONS
remises à la présidence du Sénat



RÉPONSES
des ministres aux questions écrites



Sommaire

1. Questions écrites (du n° 25836 au n° 25874 inclus)	1887
<i>Index alphabétique des sénateurs ayant posé une ou plusieurs questions</i>	1879
<i>Index analytique des questions posées</i>	1882
Ministres ayant été interrogés :	
Premier ministre	1887
Action et comptes publics	1887
Agriculture et alimentation	1888
Armées	1888
Cohésion des territoires	1889
Culture	1890
Économie	1890
Éducation nationale	1891
Enseignement supérieur, recherche et innovation	1892
Europe et affaires étrangères	1892
Intérieur	1893
Justice	1895
Solidarités et santé	1895
Transition écologique et solidaire	1898
Transports	1899

1878

2. Réponses des ministres aux questions écrites

Exceptionnellement, en raison du changement de Gouvernement, ce cahier ne comporte pas de réponses.

1. Questions écrites

INDEX ALPHABÉTIQUE DES SÉNATEURS AYANT POSÉ UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS

Cet index mentionne, pour chaque question, le numéro, le ministre interrogé, la rubrique de classement analytique (en caractère gras) et le titre

B

Bas (Philippe) :

25866 Solidarités et santé. **Retraités**. *Représentativité de la confédération française des retraités* (p. 1897).

Bonhomme (François) :

25847 Économie. **Investissements**. *Abandon du dispositif du suramortissement fiscal* (p. 1891).

25848 Économie. **Patrimoine (protection du)**. *Appel à projets pour le château de Villers-Cotterêts* (p. 1891).

Botrel (Yannick) :

25854 Intérieur. **Papiers d'identité**. *Nouvelle procédure d'enregistrement des demandes de carte nationale d'identité* (p. 1894).

C

Cardoux (Jean-Noël) :

25836 Action et comptes publics. **Finances locales**. *Difficultés de trésorerie des communes* (p. 1887).

Charon (Pierre) :

25868 Transition écologique et solidaire. **Aéroports**. *Respect de la consultation relative à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes* (p. 1898).

Cohen (Laurence) :

25872 Transports. **Transports ferroviaires**. *Avenir du fret ferroviaire entre Rungis et Perpignan* (p. 1899).

Courteau (Roland) :

25857 Europe et affaires étrangères. **Droits de l'homme**. *Répression à l'encontre des homosexuels en Tchétchénie* (p. 1893).

25859 Solidarités et santé. **Sécurité sociale (prestations)**. *Remboursement à 100 % des lunettes* (p. 1896).

25860 Solidarités et santé. **Vaccinations**. *Rupture de stock de certains vaccins* (p. 1896).

D

Darnaud (Mathieu) :

25853 Action et comptes publics. **Bois et forêts**. *Droits de succession en matière d'indivision forestière* (p. 1887).

Détraigne (Yves) :

- 25861 Solidarités et santé. **Maladies.** *Maladies provoquées par les morsures de tiques* (p. 1896).
- 25867 Intérieur. **Professions et activités paramédicales.** *Stationnement des professionnels de santé dans l'exercice de leur profession* (p. 1894).
- 25873 Premier ministre. **Décrets et arrêtés.** *Inflation des textes et des normes* (p. 1887).

E**Espagnac (Frédérique) :**

- 25855 Culture. **Radiodiffusion et télévision.** *Réorganisation des programmes de France Bleu* (p. 1890).

G**Garriaud-Maylam (Joëlle) :**

- 25846 Europe et affaires étrangères. **Français de l'étranger.** *Bilan de l'élection présidentielle et préparation des législatives à l'étranger* (p. 1892).
- 25852 Armées. **Défense nationale.** *Périmètre du nouveau ministère des armées* (p. 1888).
- 25871 Armées. **Marchés publics.** *Renouvellement du contrat avec Microsoft* (p. 1888).

Gremillet (Daniel) :

- 25845 Solidarités et santé. **Transports sanitaires.** *Calendrier du décret d'application prévu à l'article L. 322-5 du code de la sécurité sociale* (p. 1896).
- 25856 Transition écologique et solidaire. **Chasse et pêche.** *Détention et port d'armes à poing pour les lieutenants de louveterie* (p. 1898).

J**Joissains (Sophie) :**

- 25849 Intérieur. **Professions et activités paramédicales.** *Autorisation de stationnement pour les personnels de santé effectuant des soins à domicile* (p. 1893).

K**Karoutchi (Roger) :**

- 25851 Intérieur. **Internet.** *Cyberattaques mondiales* (p. 1893).

L**Longeot (Jean-François) :**

- 25844 Cohésion des territoires. **Zones rurales.** *Conséquences du nouveau zonage des zones de revitalisation rurale* (p. 1889).

M**Masson (Jean Louis) :**

- 25862 Justice. **État civil.** *Charges liées à la numérisation de données d'état civil* (p. 1895).

- 25863 Intérieur. **Maires.** *Référent territorial des sociétés de réseaux* (p. 1894).
- 25864 Cohésion des territoires. **Action sanitaire et sociale.** *Action sociale à Hombourg-Haut et participation de l'État* (p. 1889).
- 25865 Cohésion des territoires. **Autoroutes.** *Création d'un demi-échangeur autoroutier* (p. 1889).
- 25874 Intérieur. **Communes.** *Participation de communes à l'entretien d'un temple protestant* (p. 1894).

Mazuir (Rachel) :

- 25869 Solidarités et santé. **Vaccinations.** *Couverture vaccinale contre le virus du papillome humain* (p. 1897).
- 25870 Solidarités et santé. **Santé publique.** *Surexposition des enfants aux écrans* (p. 1897).

R

de Rose (Marie-France) :

- 25837 Justice. **Prisons.** *Surpopulation dans les prisons françaises* (p. 1895).
- 25838 Enseignement supérieur, recherche et innovation. **Universités.** *Autorisation du tirage au sort à l'université dès la rentrée 2017* (p. 1892).
- 25839 Éducation nationale. **Établissements scolaires.** *Situation des chefs d'établissement* (p. 1891).
- 25840 Solidarités et santé. **Hôpitaux (personnel des).** *Revalorisation de la prime de nuit pour les soignants* (p. 1895).
- 25841 Intérieur. **Concurrence.** *Situation des patrons des auto-écoles de conduite* (p. 1893).
- 25842 Solidarités et santé. **Retraités.** *Situation des retraités* (p. 1895).
- 25858 Agriculture et alimentation. **Animaux.** *Mise en place de la stérilisation obligatoire pour les chats domestiques et errants* (p. 1888).

1881

S

Savin (Michel) :

- 25850 Agriculture et alimentation. **Élevage.** *Situation des groupements pastoraux en zone Natura 2000* (p. 1888).

T

Tourenne (Jean-Louis) :

- 25843 Économie. **Consommateur (protection du).** *Relevés des compteurs et sur-facturation* (p. 1890).

INDEX ANALYTIQUE DES QUESTIONS POSÉES

Cet index mentionne, pour chaque question, le numéro, le ministre interrogé et le titre

A

Action sanitaire et sociale

Masson (Jean Louis) :

25864 Cohésion des territoires. *Action sociale à Hombourg-Haut et participation de l'État* (p. 1889).

Aéroports

Charon (Pierre) :

25868 Transition écologique et solidaire. *Respect de la consultation relative à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes* (p. 1898).

Animaux

de Rose (Marie-France) :

25858 Agriculture et alimentation. *Mise en place de la stérilisation obligatoire pour les chats domestiques et errants* (p. 1888).

Autoroutes

Masson (Jean Louis) :

25865 Cohésion des territoires. *Création d'un demi-échangeur autoroutier* (p. 1889).

1882

B

Bois et forêts

Darnaud (Mathieu) :

25853 Action et comptes publics. *Droits de succession en matière d'indivision forestière* (p. 1887).

C

Chasse et pêche

Gremillet (Daniel) :

25856 Transition écologique et solidaire. *Détention et port d'armes à poing pour les lieutenants de louveterie* (p. 1898).

Communes

Masson (Jean Louis) :

25874 Intérieur. *Participation de communes à l'entretien d'un temple protestant* (p. 1894).

Concurrence

de Rose (Marie-France) :

25841 Intérieur. *Situation des patrons des auto-écoles de conduite* (p. 1893).

Consommateur (protection du)

Tourenne (Jean-Louis) :

25843 Économie. *Relevés des compteurs et sur-facturation* (p. 1890).

D

Décrets et arrêtés

Détraigne (Yves) :

25873 Premier ministre. *Inflation des textes et des normes* (p. 1887).

Défense nationale

Garriaud-Maylam (Joëlle) :

25852 Armées. *Périmètre du nouveau ministère des armées* (p. 1888).

Droits de l'homme

Courteau (Roland) :

25857 Europe et affaires étrangères. *Répression à l'encontre des homosexuels en Tchétchénie* (p. 1893).

E

Élevage

Savin (Michel) :

25850 Agriculture et alimentation. *Situation des groupements pastoraux en zone Natura 2000* (p. 1888).

Établissements scolaires

de Rose (Marie-France) :

25839 Éducation nationale. *Situation des chefs d'établissement* (p. 1891).

État civil

Masson (Jean Louis) :

25862 Justice. *Charges liées à la numérisation de données d'état civil* (p. 1895).

F

Finances locales

Cardoux (Jean-Noël) :

25836 Action et comptes publics. *Difficultés de trésorerie des communes* (p. 1887).

Français de l'étranger

Garriaud-Maylam (Joëlle) :

25846 Europe et affaires étrangères. *Bilan de l'élection présidentielle et préparation des législatives à l'étranger* (p. 1892).

H

Hôpitaux (personnel des)

de Rose (Marie-France) :

25840 Solidarités et santé. *Revalorisation de la prime de nuit pour les soignants* (p. 1895).

I

Internet

Karoutchi (Roger) :

25851 Intérieur. *Cyberattaques mondiales* (p. 1893).

Investissements

Bonhomme (François) :

25847 Économie. *Abandon du dispositif du suramortissement fiscal* (p. 1891).

M

Maires

Masson (Jean Louis) :

25863 Intérieur. *Référent territorial des sociétés de réseaux* (p. 1894).

Maladies

Détraigne (Yves) :

25861 Solidarités et santé. *Maladies provoquées par les morsures de tiques* (p. 1896).

Marchés publics

Garriaud-Maylam (Joëlle) :

25871 Armées. *Renouvellement du contrat avec Microsoft* (p. 1888).

P

Papiers d'identité

Botrel (Yannick) :

25854 Intérieur. *Nouvelle procédure d'enregistrement des demandes de carte nationale d'identité* (p. 1894).

Patrimoine (protection du)

Bonhomme (François) :

25848 Économie. *Appel à projets pour le château de Villers-Cotterêts* (p. 1891).

Prisons

de Rose (Marie-France) :

25837 Justice. *Surpopulation dans les prisons françaises* (p. 1895).

Professions et activités paramédicales

Détraigne (Yves) :

25867 Intérieur. *Stationnement des professionnels de santé dans l'exercice de leur profession* (p. 1894).

Joissains (Sophie) :

25849 Intérieur. *Autorisation de stationnement pour les personnels de santé effectuant des soins à domicile* (p. 1893).

R

Radiodiffusion et télévision

Espagnac (Frédérique) :

25855 Culture. *Réorganisation des programmes de France Bleu* (p. 1890).

Retraités

Bas (Philippe) :

25866 Solidarités et santé. *Représentativité de la confédération française des retraités* (p. 1897).

de Rose (Marie-France) :

25842 Solidarités et santé. *Situation des retraités* (p. 1895).

1885

S

Santé publique

Mazuir (Rachel) :

25870 Solidarités et santé. *Surexposition des enfants aux écrans* (p. 1897).

Sécurité sociale (prestations)

Courteau (Roland) :

25859 Solidarités et santé. *Remboursement à 100 % des lunettes* (p. 1896).

T

Transports ferroviaires

Cohen (Laurence) :

25872 Transports. *Avenir du fret ferroviaire entre Rungis et Perpignan* (p. 1899).

Transports sanitaires

Gremillet (Daniel) :

25845 Solidarités et santé. *Calendrier du décret d'application prévu à l'article L. 322-5 du code de la sécurité sociale* (p. 1896).

U

Universités

de Rose (Marie-France) :

- 25838 Enseignement supérieur, recherche et innovation. *Autorisation du tirage au sort à l'université dès la rentrée 2017* (p. 1892).

V

Vaccinations

Courteau (Roland) :

- 25860 Solidarités et santé. *Rupture de stock de certains vaccins* (p. 1896).

Mazuir (Rachel) :

- 25869 Solidarités et santé. *Couverture vaccinale contre le virus du papillome humain* (p. 1897).

Z

Zones rurales

Longeot (Jean-François) :

- 25844 Cohésion des territoires. *Conséquences du nouveau zonage des zones de revitalisation rurale* (p. 1889).

1. Questions écrites

PREMIER MINISTRE

Inflation des textes et des normes

25873. – 25 mai 2017. – M. Yves Détraigne souhaite appeler l'attention de M. le Premier ministre au sujet de l'inflation du nombre de textes examinés par le conseil national d'évaluation des normes (CNEN) en 2016. Avec 544 textes examinés dont 375 projets de décrets, soit un accroissement de plus de 35 % par rapport à l'année précédente, le CNEN a connu son niveau d'activité le plus élevé depuis la création de la commission consultative d'évaluation des normes en 2008. En mettant ces chiffres en perspective avec la mission première confiée audit conseil, à savoir la lutte contre la prolifération normative visant les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale, il convient de s'interroger sur cette inflation. S'il semble que 90 % des normes réglementaires examinées – décrets et arrêtés confondus – correspondent à des textes d'application des lois, cette « production » doit être néanmoins mieux contrôlée. En effet, les textes de lois sont toujours plus nombreux et les parlementaires les rendent toujours plus bavards. Le « principe de précaution » inscrit dans la Constitution pousse chacun à surenchérir dans l'édiction de règles de plus en plus précises, voire au cas par cas... Considérant le coût induit par chaque nouvelle norme et les complexifications qu'elle entraîne sur le terrain, il lui demande s'il entend réviser le système de production des textes trop détaillés, en faisant notamment davantage confiance aux acteurs locaux pour l'adapter.

ACTION ET COMPTES PUBLICS

Difficultés de trésorerie des communes

25836. – 25 mai 2017. – M. Jean-Noël Cardoux attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les difficultés de trésorerie des communes compte tenu de la baisse de leurs dotations et du non-recouvrement des impayés. Le Gouvernement a décidé de baisser de 11 milliards d'euros, de 2015 à 2017, les fonds accordés aux collectivités territoriales. Toutefois, en cumulé et de 2014 à 2017, ce sont 28 milliards d'euros (dont 15,7 milliards d'euros - 56 % - pour les communes) qui ne seront pas versés par l'État aux collectivités. De ce fait, de nombreuses communes et intercommunalités au bord du déséquilibre budgétaire sont contraintes de réduire les services à la population ou d'augmenter les tarifs, et de limiter les investissements locaux. Par ailleurs, les communes redoutent le risque que fait peser sur leur budget la gestion des impayés qui sont du ressort des trésoreries. Les procédures de recouvrement sont réglementairement longues, coûteuses et peu efficaces. Le trésorier manque des moyens matériels et humains nécessaires pour mener à bien ces opérations. Bien que les règles en matière de finances publiques soient respectées, les recettes de la commune sont surestimées puisque les non-encaissements n'apparaissent pas dans le budget communal. À partir de ces deux constats, il lui demande quelles mesures il préconise pour préserver l'investissement public et remédier à l'inquiétude des élus locaux, contraints de réduire leur soutien à la cohésion sociale et au développement économique, et s'il envisage la mise en place de procédures plus contraignantes vis-à-vis des débiteurs et l'attribution de moyens réels aux trésoriers afin de leur permettre d'assurer le suivi de ces dossiers. Il lui demande surtout s'il ne serait pas envisageable de donner aux collectivités locales des moyens propres de recouvrement de leurs créances auprès des usagers.

Droits de succession en matière d'indivision forestière

25853. – 25 mai 2017. – M. Mathieu Darnaud attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les difficultés que rencontrent certaines communes qui désirent acquérir des parcelles boisées laissées à l'abandon par leurs propriétaires dans le but de constituer une forêt communale en collaboration avec l'office national des forêts et ce afin d'entretenir les forêts et de réduire les risques d'incendie. Soucieux de la préservation de leur territoire communal, plusieurs maires de l'Ardèche sont confrontés à un grand nombre de parcelles privées non entretenues, l'accroissement de la masse végétale augmentant considérablement l'intensité des éventuels feux de forêt. Les municipalités souhaitant acquérir ces parcelles se heurtent souvent au refus de certains héritiers en raison de successions non encore réglées, notamment dans le cas d'indivisions. L'importance des droits de succession dont ces personnes devraient s'acquitter les décourage souvent à céder leur bien. De plus, les héritiers étant connus, la procédure concernant les biens vacants et sans maître n'est pas applicable. Les élus des communes

concernées demandent donc si les héritiers pourraient bénéficier d'une exonération des droits de succession appliquée aux parcelles destinées à être cédées à des collectivités locales. Il demande donc au Gouvernement s'il entend répondre favorablement à cette demande afin de faciliter les acquisitions de terres boisées.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Situation des groupements pastoraux en zone Natura 2000

25850. – 25 mai 2017. – **M. Michel Savin** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation** sur la situation des éleveurs, membres de groupes pastoraux qui gèrent des alpages situés dans des réserves nationales. Au delà de la pression de prédation du loup qui s'accroît, ils subissent une baisse importante des aides liées aux mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) due à l'imposition d'un « engagement herbe 09 » qui soit au minimum à 30 % de la surface pondérée sur les zones Natura 2000 (ou réserve nationale). Depuis de longues années, ces éleveurs sont en zones protégées, avec de fortes contraintes. Ils se sont toujours placés en partenaires, en adaptant leur gestion d'alpages aux exigences de protection du milieu. Ils sont, pourtant, à ce jour, fortement pénalisés, comparativement à d'autres groupements, qui n'ont pas cette barre de 30 %, car hors zone Natura 2000. Cette dégradation financière les contraint à stopper leurs investissements et à réduire les périodes d'embauche des bergers, présence humaine journalière indispensable pour contenir les troupeaux dans les zones les plus sûres. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage de remonter le niveau d'aides MAEC à ce qu'il était en 2014, permettant aux éleveurs de réadapter leurs dossiers pour passer cette barre des 30 %, afin d'atteindre le plafond maximum.

Mise en place de la stérilisation obligatoire pour les chats domestiques et errants

25858. – 25 mai 2017. – **Mme Marie-France de Rose** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation** concernant la mise en place de la stérilisation obligatoire pour les chats domestiques et errants. On estime qu'en France, il y aurait environ 11 millions de chats errants dans les rues, ce qui serait dû entre autres aux abandons ainsi qu'aux phénomènes de maltraitance. Or, la reproduction rapide des chats errants mais aussi des chats domestiques est un véritable fléau, entre autres pour des questions d'hygiène. Cette situation a atteint un seuil critique et ces animaux errants ont un quotidien horrible dans la rue. Le constat est alarmant. Les refuges et associations de protection animale se démènent comme elles peuvent et font un travail remarquable mais ils sont en saturation et en colère et ils demandent un effort national contre la prolifération des félins et pour l'obligation de leur stérilisation. Elle lui demande de bien vouloir envisager une campagne de stérilisation obligatoire à destination de tous les chats, errants et domestiques, afin de mettre un terme à cette situation critique et de pouvoir contrôler et réduire la population féline.

ARMÉES

Périmètre du nouveau ministère des armées

25852. – 25 mai 2017. – **Mme Joëlle Garriaud-Maylam** interroge **Mme la ministre des armées** sur la définition du périmètre de son ministère. Elle lui demande si celui-ci comprend l'ensemble des missions auparavant confiées au ministre de la défense et au secrétaire d'État aux anciens combattants. Elle rappelle que nombre d'anciens combattants, quelque peu déstabilisés par les propos sur la colonisation tenus par le président de la République durant sa campagne à Alger, souhaiteraient des gages quant aux dispositions du Gouvernement envers eux. Elle souhaiterait également savoir quels sont les motifs ayant présidé au changement de nom du ministère, l'appellation « ministère des armées » n'ayant pas été utilisée depuis 1974. Elle espère en effet que la dénomination choisie ne préfigure pas un rétrécissement du champ d'action du ministère ou un éparpillement décisionnel de notre politique et de notre stratégie de défense entre ce ministère, Matignon et le quai d'Orsay.

Renouvellement du contrat avec Microsoft

25871. – 25 mai 2017. – **Mme Joëlle Garriaud-Maylam** interroge **Mme la ministre des armées** sur les modalités de reconduction du contrat liant son ministère à Microsoft. Ayant lu dans la presse que le contrat « open bar Microsoft-défense » devrait ces tout prochains jours être renouvelé pour la période 2017-2021, elle souhaiterait connaître le calendrier de la procédure décisionnelle, ainsi que ses modalités. Elle aimerait notamment savoir si un appel d'offre va être ouvert, rappelant que les deux contrats précédents avaient été signés sans mise en concurrence

préalable et dans des conditions de légalité douteuses, comme elle l'avait dénoncé dans sa question écrite n° 24267 du 8 décembre 2016 (p. 5263, réponse publiée le 26 janvier 2017, p. 295). Elle demande que soit rendu public le montant du contrat envisagé et que soit justifiée la très forte augmentation des coûts depuis le contrat initial de 2009. Elle rappelle que le délit de favoritisme dans la passation de marchés publics relève du droit pénal. Elle souligne que le « rançongiciel » ayant fait des ravages il y a quelques jours ne s'attaquait qu'aux ordinateurs fonctionnant sous certaines versions de windows et s'inquiète donc de la vulnérabilité que le recours unique à ce système d'exploitation fait peser sur notre défense nationale. Elle souligne que l'expérience de la gendarmerie nationale, dont le parc informatique a migré sous ubuntu, démontre la faisabilité d'un passage au logiciel libre. Le risque de perte de souveraineté, qu'elle avait déjà souligné dans sa question écrite n° 10694 du 27 février 2014 (p. 510, réponse publiée le 24 avril 2014 p. 985), n'a rien perdu de son acuité. Si le risque ne se limite pas aux produits de l'éditeur américain, il est accru par sa position monopolistique, et son modèle fermé crée de fait une dépendance à son égard en ce qui concerne les mises à jours de sécurité. Elle rappelle que lors du vote de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique avait été adopté un amendement encourageant le recours au logiciel libre par les administrations. Elle s'interroge enfin sur l'acceptation tacite de la stratégie d'évitement fiscal que symbolise la signature du contrat avec Microsoft Irlande et estime que dans un souci de moralisation de la vie publique et de lutte contre l'évasion fiscale, il serait bon que cette dimension soit intégrée à la réflexion du ministère.

COHÉSION DES TERRITOIRES

Conséquences du nouveau zonage des zones de revitalisation rurale

25844. – 25 mai 2017. – **M. Jean-François Longeot** attire l'attention de **M. le ministre de la cohésion des territoires** sur les conséquences du nouveau zonage des zones de revitalisation rurale (ZRR). En effet, la réforme du dispositif des ZRR entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Cette réforme prévoit d'apprécier les critères de classement en ZRR, non plus à l'échelle communale, mais au niveau de l'intercommunalité, élargie suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Ainsi seront dorénavant classées en ZRR les communes membres d'une communauté dont la densité de population est inférieure ou égale à la densité médiane nationale des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre métropolitains et dont le revenu fiscal par unité de consommation médian est inférieur ou égal à la médiane des revenus médians par EPCI à fiscalité propre métropolitain. Ainsi, l'entrée d'une commune dans le périmètre géographique d'une communauté de communes « XL » ou d'une agglomération décide de sa sortie de zonage, alors même que rien ne fait disparaître les particularismes qui avaient jusqu'alors motivé l'application de dispositifs spécifiques. À compter du 1^{er} juillet 2017, des communes rurales seront donc exclues du zonage de revitalisation, non parce que leurs difficultés se seront estompées mais du seul fait de l'application de critères de classement au niveau de l'ensemble intercommunal auquel elles ont été intégrées. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions afin de corriger une réforme qui spolie les communes.

1889

Action sociale à Hombourg-Haut et participation de l'État

25864. – 25 mai 2017. – **M. Jean Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de la cohésion des territoires** sur le fait que la ville de Hombourg-Haut est confrontée à d'importantes difficultés dans plusieurs quartiers très paupérisés. La commune a donc entrepris une action volontariste pour requalifier ces quartiers et y développer les services aux habitants. Cela donne une nouvelle image à Hombourg-Haut : réhabilitation de la salle des fêtes dont les travaux débiteront dans les prochaines semaines, mise en place d'un système anti-intrusion et anti-incendie dans les bâtiments communaux, transformation prochaine de l'ancien local NORMA au cœur de la cité des Chênes en centre social, culturel et de loisirs... Par ailleurs, elle a aussi réalisé un important travail de concert avec la police nationale pour renforcer la sécurité par un système de vidéoprotection. Afin de poursuivre l'action entreprise, la commune souhaiterait mettre en place un véritable centre de santé sur le quartier des Chêne, à l'instar de celui qui a été créé sur le quartier de la Chapelle. Il lui demande si les pouvoirs publics pourraient favoriser une large concertation dans ce but, notamment avec les bailleurs sociaux et par le biais d'une participation financière active de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Création d'un demi-échangeur autoroutier

25865. – 25 mai 2017. – M. Jean Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires sur l'éventuelle création d'un demi-échangeur autoroutier entre l'autoroute A4 et la RD2, sur le territoire de la commune de Charly-Oradour. Le 14 mars 2017, le secrétaire d'État aux transports a rencontré des élus du secteur et par une lettre du 25 avril 2017, il leur a apporté la confirmation suivante : « Comme j'ai pu le faire savoir au cours de cette rencontre, je suis favorable à ce que l'État commande à la société SANEF une étude permettant de vérifier l'opportunité et la faisabilité technique d'un tel aménagement. Conformément aux procédures habituellement mises en œuvre sur le réseau autoroutier concédé, le financement de cette étude devra être assumé en intégralité par les collectivités intéressées. L'objet de cette étude est d'exposer les enjeux que présente le projet, non seulement en termes d'aménagement du territoire et de répartition des flux entre les autres diffuseurs les plus proches mais également, en termes de développement économique et de perspectives de création d'emplois. L'impact du projet sur l'environnement doit également être examiné attentivement. L'étude doit comporter une analyse des déplacements actuels et projetés sur l'ensemble du secteur concerné afin d'établir la nécessité d'un nouveau diffuseur. Elle doit en particulier, permettre de comprendre le rôle de cet aménagement dans le dispositif d'échanges qui jalonne actuellement la section de l'A4 comprise entre les échangeurs de Semécourt et la bifurcation A4-A315, sur laquelle figurent déjà quatre points d'échanges. Par ailleurs, elle doit être complétée d'une réflexion d'ensemble à mener par les collectivités sur le réseau routier local afin d'optimiser le fonctionnement de toute la zone ». Il lui demande dans quelles conditions et dans quel délai, l'étude susvisée sera engagée.

CULTURE

Réorganisation des programmes de France Bleu

25855. – 25 mai 2017. – Mme Frédérique Espagnac attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le projet de réorganisation des programmes de France bleu, prévu pour septembre, qui inquiète vivement les salariés des 44 antennes locales du réseau France bleu et leurs représentants syndicaux. En effet, la direction de France Bleu veut imposer à la rentrée une émission nationale sur deux nouvelles tranches horaires et donner aux rédactions locales la charge supplémentaire de deux rendez-vous d'information nationaux de la matinale. Ce sont trois heures de programmes locaux qui désormais ne seront plus produits en région, faisant craindre de voir l'ancrage local remis en question. Or cet ancrage est constitutif de l'ADN du réseau France Bleu. C'est le respect des particularismes de chaque locale, en phase avec des populations, des cultures et des territoires qui fait le succès de France Bleu auprès de la population et dont l'audience reste constante depuis plusieurs années autour de 7 %, malgré la concurrence médiatique. De plus, le basculement de la charge de deux rendez-vous d'information nationaux aux rédactions locales fait craindre, à terme, la disparition de la rédaction nationale qui travaille en complémentarité avec elles, risquant d'entraîner des suppressions de postes, et une charge supplémentaire de travail pour les rédactions au détriment du travail de terrain qui fait, là aussi, le succès du réseau. Malgré les contraintes budgétaires, les équipes ont su s'adapter à l'évolution du monde de la radio et à la modernisation des outils ; elles se sont investies dans des ateliers de grille leur permettant d'imaginer de nouvelles dynamiques, une évolution des émissions tout en garantissant la spécificité de son * *encrage* * local qui fait son authenticité et sa popularité. Cette réforme, imposée brutalement et sans concertation, est en train de provoquer une crise au sein du réseau, ses salariés craignant de voir disparaître son d'identité première : la proximité. Aussi, elle souhaiterait connaître les dispositions qu'elle envisage afin d'ouvrir le dialogue avec salariés et garantir la spécificité du réseau France bleu.

ÉCONOMIE

Relevés des compteurs et sur-facturation

25843. – 25 mai 2017. – M. Jean-Louis Tourenne attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation des relevés des compteurs par Enedis, sous-traitant d'EDF, pour les particuliers. En effet, il apparaît que le relevé effectué par ce sous-traitant ne correspond pas forcément aux chiffres du compteur du particulier, et que ce dernier est sur-facturé pour sa consommation d'électricité. EDF répond que le trop perçu sera, par la suite, remboursé au consommateur. Cependant, dans le même temps, la société EDF précise dans ses engagements qu'elle ne fera payer à ses clients que ce qu'ils doivent. Ainsi, le deuxième engagement d'EDF (« EDF et moi, 9

engagements ») insiste : « Vous facturer au plus juste, En d'autres termes : payez exactement ce que vous consommez. Comment ? Transmettez-nous, depuis votre espace client ou votre appli EDF & MOI, le relevé de vos compteurs une fois tous les deux mois. » (page internet EDF : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/offres/choisir-edf/engagements.html>) Mais en réalité, sans contestation de la part du client, dans le cas du relevé bi-annuel par la société Enedis, celui-ci paie donc une facture qui n'est pas celle correspondant à sa consommation d'électricité. Comme par ailleurs, les procédures de rééchelonnement des dettes sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre, la situation des clients d'EDF est par là-même complexe et aboutit à des différences de traitement injustifiées. Il souhaiterait, dès lors, que le ministère demande des explications de cette situation à EDF. Il lui demande également de lui indiquer quelles mesures peuvent être prises afin d'éviter ce type de situation et quelles mesures il envisage afin de rétablir l'équité entre les consommateurs.

Abandon du dispositif du suramortissement fiscal

25847. – 25 mai 2017. – M. François Bonhomme attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur les conséquences pour les entreprises de l'abandon du dispositif du suramortissement fiscal. Le Gouvernement a en effet mis fin à ce dispositif qui devait initialement se poursuivre jusqu'à la fin de 2017. Il permettait aux entreprises de déduire de leur bénéfice fiscal 40 % des sommes engagées sur des investissements productifs. Elles ont ainsi pu rattraper une partie de leur retard en termes de robotisation. L'année 2016 a représenté la plus forte progression de leurs investissements productifs depuis 2011 : les ventes de machines-outils ont augmenté de 6,1 % en 2016 et celles de fournitures et équipements industriels de 5,4 %. Or, depuis fin avril, seules les entreprises qui ont versé au moins 10 % d'acompte sur leurs achats pourront en déduire les sommes de leurs impôts, et ce à condition qu'elles acquièrent le bien dans les vingt-trois mois. Alors que le retard français en termes de modernisation de nos outils de production n'est pas comblé, cette mesure ciblée a commencé à produire des effets structurels. Aussi, il souhaite connaître les raisons qui ont poussé le Gouvernement à revenir sur ce dispositif ainsi que les mesures d'accompagnement prévues en faveur de l'investissement productif de nos entreprises.

Appel à projets pour le château de Villers-Cotterêts

25848. – 25 mai 2017. – M. François Bonhomme attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'appel à idées lancé par le Gouvernement en vue d'assurer l'entretien et le développement du château royal de Villers-Cotterêts, dans le département de l'Aisne. Cet édifice, laissé à l'abandon depuis 2014 après la fermeture de la résidence pour personnes âgées qui occupait une partie des bâtiments, tombe en ruine. L'État, propriétaire du château et du parc environnant, n'a plus les moyens d'entretenir tous les monuments dont il a la charge. Avec l'accord des collectivités territoriales concernées, il a donc décidé de lancer un appel à projets pour le développement culturel et historique des lieux. Des investisseurs privés, des promoteurs ou hôteliers étrangers pourraient être intéressés pour exploiter le site. Néanmoins, ce château est chargé d'histoire et possède par ailleurs des parties classées Renaissance. Aussi, il lui demande les garanties que le Gouvernement entend prendre pour s'assurer que cet élément important de notre patrimoine ne soit pas dénaturé et reste accessible pour partie au public.

1891

ÉDUCATION NATIONALE

Situation des chefs d'établissement

25839. – 25 mai 2017. – Mme Marie-France de Rose appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale concernant la situation des chefs d'établissement. Les chefs d'établissement sont découragés et broient du noir, tant par l'absence de management que par les réorganisations, les violences, le sentiment de baisse continue du niveau des élèves, les relations tendues avec les parents, la saturation face aux injonctions venues du sommet... Jamais le moral des personnels de direction de l'éducation nationale n'a été aussi bas dans les collèges et lycées et ils se sentent délaissés. Des enquêtes successives ont témoigné d'un mal-être croissant des personnels de direction. Cela est préoccupant au moment où la question de l'autonomie des établissements scolaires est au cœur du débat politique sur l'éducation. Ils se sentent à l'étroit, sous pression permanente de leur hiérarchie. La gestion des ressources humaines est restée verticale et il n'existe toujours pas de management digne de ce nom. À cela s'ajoute un manque de perspective dans la carrière, que ce soit une mobilité en interne ou en externe. Ils sont 84 % à penser qu'il y a trop de réorganisations du système éducatif, avec une saturation aux changements. De plus, les personnels de direction ne font pas le constat d'une efficacité renforcée du système scolaire. L'égalité filles-garçons ainsi que la mixité sociale, prônées par le Gouvernement, n'ont pas progressé. Ils estiment même que la réussite

scolaire se dégrade. Quant aux rapports avec les parents d'élèves, ils se sont considérablement détériorés, par le biais d'insultes, de violences, de harcèlements... Elle lui demande les raisons qui ont conduit le Gouvernement à ne pas mesurer le sentiment de malaise, de détresse et d'abandon ressenti par les chefs d'établissement et à ne pas y avoir remédié.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Autorisation du tirage au sort à l'université dès la rentrée 2017

25838. – 25 mai 2017. – **Mme Marie-France de Rose** attire l'attention de **Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** concernant l'autorisation du tirage au sort à l'université, dès la rentrée 2017. Une circulaire publiée le 27 avril 2017 au bulletin officiel de l'éducation nationale autorise le tirage au sort pour l'affectation des étudiants à l'entrée à l'université, lorsque la demande dépasse les capacités d'accueil en première année de licence ou en première année commune aux études de santé. De plus, cette circulaire détaille les différents critères selon lesquels doivent être pris en compte les étudiants qui demandent à s'inscrire dans ces filières sur le portail admission post bac. Après une tentative échouée de faire passer un décret lors du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche le 17 janvier 2017, le Gouvernement a choisi cette fois-ci, à la fin de son quinquennat, un passage en force sans aucune consultation de la communauté universitaire. Avec + 4,9 % d'étudiants attendus à la rentrée 2017, ce sont de nombreux jeunes bacheliers qui verront leur choix d'étude directement remis en cause par cette mesure. Les jeunes ressentent cette décision comme ouvrant la porte à la mise en place d'une sélection pure et dure à l'entrée de nos universités. Plutôt que de résoudre le fondement du problème, à savoir le manque de moyens alloués aux universités et les manquements du service public de l'orientation, le ministère se résigne à autoriser cette sélection alors que cette décision va à l'encontre du principe de libre accès à l'enseignement supérieur pour tout titulaire du baccalauréat. Cela se traduira dès la rentrée prochaine par une augmentation du nombre de jeunes contraints de renoncer à leurs projets d'études. Des solutions devraient être étudiées, comme entre autres l'octroi de moyens supplémentaires d'urgence pour permettre l'accueil des étudiants supplémentaires, la mise en place d'un plan pluriannuel budgétaire ambitieux, l'embauche d'enseignants supplémentaires, le renforcement du service public de l'orientation... Elle lui demande d'étudier des solutions pour que chaque jeune puisse avoir accès à la formation de son choix, le Gouvernement étant tenu de répondre aux aspirations des jeunes sous peine d'en condamner certains d'entre eux à la précarité, le diplôme demeurant la meilleure protection sur le marché du travail.

1892

EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bilan de l'élection présidentielle et préparation des législatives à l'étranger

25846. – 25 mai 2017. – **Mme Joëlle Garriaud-Maylam** interroge **M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères** sur les mesures mises en oeuvre pour préparer la tenue prochaine des élections législatives à l'étranger. Alors que d'importantes files d'attente ont été constatées dans certains centres de vote lors de l'élection présidentielle et que le vote électronique a été suspendu pour l'élection législative, elle souhaiterait connaître les mesures prises pour garantir l'effectivité du droit de vote des Français de l'étranger. En réponse (publiée le 11 mai 2017, p. 1709) à sa question écrite n° 25666 du 6 avril 2017, il lui a été indiqué que le nombre de bureaux de vote à l'étranger pour les législatives serait de 718, contre 866 pour la présidentielle. Elle s'étonne de cette diminution du nombre de bureaux de vote, alors même que le vote par correspondance a été supprimé pour ces élections. Elle relève qu'il n'a pas été répondu à sa question relative au nombre pays par pays de tournées consulaires organisées pour recueillir les procurations. Suite à des témoignages faisant état d'une information insuffisante des électeurs quant à leur possibilité de recours auprès du premier tribunal d'instance de Paris en cas de problème d'inscription sur la liste électorale consulaire (LEC), elle demande à ce que l'ensemble des agents et volontaires en charge de la tenue des bureaux de vote soient informés de l'état du droit en la matière et de l'obligation qui leur est faite de transmettre cette information aux électeurs en difficulté. Enfin, elle souhaiterait que la procédure de désignation des délégués des candidats et des assesseurs soit clarifiée. La circulaire du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) précisant les modalités d'organisation du scrutin semblait ne pas être connue de certains services consulaires et ambassades : certains délégués persuadés qu'il était de leur ressort de désigner des assesseurs ont notamment été confortés à tort par certains consuls ou leurs adjoints, ce qui a entraîné une certaine confusion et des retards de traitement d'informations. Des retards dans

l'enregistrement de la liste des assesseurs ont également perturbé le bon déroulement du processus de désignation, tandis que certains ajouts de délégués n'ont pas été traités à temps par le bureau des élections du MAEDI. Il serait donc bon que cette procédure soit améliorée en vue des deux tours des législatives.

Répression à l'encontre des homosexuels en Tchétchénie

25857. – 25 mai 2017. – **M. Roland Courteau** attire l'attention de **M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères** sur les révélations par la presse russe indépendante d'opérations de répression qui seraient perpétrées à l'encontre des homosexuels, ou des personnes soupçonnées de l'être en Tchétchénie. Depuis fin mars 2017, plus d'une centaine d'homosexuels auraient été arrêtés, torturés et seraient détenus dans des « prisons secrètes ». Certains prisonniers seraient décédés. Face à de telles révélations, il souhaiterait savoir comment la France et l'Union européenne entendent agir pour faire cesser ces exactions et faire respecter les droits de l'homme en Tchétchénie.

INTÉRIEUR

Situation des patrons des auto-écoles de conduite

25841. – 25 mai 2017. – **Mme Marie-France de Rose** appelle l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur** concernant la situation des patrons des écoles de conduite. L'auto-école n'est plus un point de passage obligatoire pour passer son permis de conduire. Avec la multiplication des plateformes en ligne, les candidats vont pouvoir s'inscrire directement à l'examen du permis de conduire sans passer par les auto-écoles agréées. Ces plateformes profiteraient de l'inscription à l'examen du permis de conduire pour proposer aux candidats des formations à bas coûts avec des moniteurs sans agrément, des auto-entrepreneurs qui parfois ne paient pas leurs charges. Elle souhaite connaître les raisons qui ont conduit à cette prise de décision, étant donné que la profession des patrons des auto-écoles estime qu'il y a concurrence déloyale avec les plateformes qui ne sont pas soumises aux mêmes charges et obligations qu'eux.

Autorisation de stationnement pour les personnels de santé effectuant des soins à domicile

25849. – 25 mai 2017. – **Mme Sophie Joissains** attire l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur** sur les conséquences liées au vieillissement de la population, à l'augmentation des patients en situation de maladie chronique, dans un contexte généralisé de désertification médicale. Pour les patients ne bénéficiant pas des solutions de facilitation des soins primaires dans le cadre légal des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), il existe les soins à domicile donnés par des personnels de santé. Lors de leurs déplacements d'un domicile de patient à un autre, ces personnels de santé utilisent bien souvent leur véhicule. Les difficultés de stationnement entraînent inévitablement des amendes qui sanctionnent les stationnements d'urgence et de courte durée de ces personnels. En conséquence, elle demande qu'une indulgence soit accordée à ces personnels dans l'exercice de leur fonction, en leur permettant d'apposer une carte ou un badge justifiant l'encours de leur mission. Elle rappelle que cette mesure de tolérance bénéficiera au confort du praticien mais aussi des patients.

Cyberattaques mondiales

25851. – 25 mai 2017. – **M. Roger Karoutchi** attire l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur** sur les cyberattaques mondiales qu'ont subies de nombreuses entreprises, en France et à l'étranger. L'attaque informatique lancée vendredi 12 mai 2017, qui a frappé près de 150 pays, semble aujourd'hui être contenue. Mobilisés depuis cinq jours pour endiguer la propagation d'un logiciel rançonneur particulièrement virulent (infection de près de 300 000 postes en cinq jours), les professionnels de la cybersécurité se montrent rassurants. « Le malware WCry (pour WannaCry, aussi baptisé Wannacrypt0r) ne se propage plus à aussi vive allure qu'au départ », note-t-on à l'agence nationale de sécurité des services de l'information (Anssi). Cependant, on note l'apparition depuis le 17 mai au soir d'une version mutante de ce virus. « Plus discret et insidieux que WannaCry, vient d'apparaître Adylkuzz, un ransomware exploitant la même faille Windows que WannaCry mais destiné à rester furtif et permettant même de créer de la monnaie virtuelle (minage de crypto-monnaie) », relève ainsi le directeur général (zone Europe francophone) de Varonis, une société de cybersécurité américaine. Selon la société Check Point, « malgré le léger ralentissement que nous constatons, WannaCry et Adylkuzz continuent de se répandre encore rapidement, ciblant les entreprises à travers le monde ». Avec une tentative d'intrusion toutes les trois secondes, contre une tentative par seconde, il y a de cela encore deux jours, la menace demeure donc

importante. Considérant qu'aujourd'hui 96 % des Français sont équipés d'au moins un ordinateur, dont beaucoup contiennent des données sensibles, il l'interroge sur les mesures que compte mettre en place le Gouvernement pour aider les entreprises à se sécuriser et limiter l'impact de ces cyberattaques.

Nouvelle procédure d'enregistrement des demandes de carte nationale d'identité

25854. – 25 mai 2017. – M. Yannick Botrel appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur les délais d'attente pour obtenir les cartes nationales d'identité dans le cadre des expérimentations sur la nouvelle procédure d'enregistrement. Il apparaît que le niveau d'équipement en « DR » (dispositif de recueil d'empreintes) dans les territoires est à ce stade aléatoire et ne permet pas une expérimentation suffisamment précise. Au surplus, cela allonge parfois significativement le délai d'obtention des cartes nationales d'identité pour les particuliers, ce qui n'est pas sans poser des difficultés. En conséquence, il lui demande de lui préciser quelles sont les premières conclusions des expérimentations menées et si les limites logistiques rencontrées, en plus de pénaliser les citoyens dans leurs démarches administratives, ne sont pas de nature à biaiser l'expérimentation.

Référent territorial des sociétés de réseaux

25863. – 25 mai 2017. – M. Jean Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur le fait que les sociétés ou les services qui exploitent des réseaux (poste, électricité, téléphone, gaz, internet...) avaient par le passé, un lien direct avec les maires des communes, ceux-ci ayant un interlocuteur territorial qu'ils pouvaient contacter. Dorénavant, les sociétés concernées ont le plus souvent supprimé toute possibilité de contact direct et ne communiquent plus le nom d'un responsable avec son numéro de téléphone. De ce fait, les maires n'ont pas plus de possibilités pour contacter quelqu'un, qu'un simple administré. Ils sont dès lors obligés de passer par une plateforme téléphonique où ils tombent sur une personne qui se trouve souvent à des milliers de kilomètres et qui est incapable d'apporter une réponse correspondant à la réalité du terrain. Il lui demande donc s'il serait possible d'obliger les sociétés qui gèrent des services à l'habitant à communiquer à chaque mairie, les coordonnées d'un référent territorial permettant de gérer efficacement les problématiques locales, comme c'était le cas par le passé.

Stationnement des professionnels de santé dans l'exercice de leur profession

25867. – 25 mai 2017. – M. Yves Détraigne appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur la question du stationnement des professionnels de santé dans l'exercice de leur profession au domicile de leurs patients. Récemment, la fédération des soins primaires (FSP) – qui réunit un certain nombre des acteurs de santé de proximité – a, en effet, dénoncé les taxes de stationnement qui ressemblent, selon elle, à une nouvelle « taxe professionnelle ». Elle demande que les mairies concernées rétablissent la tolérance qui prévalait jusqu'alors. Malgré différentes directives du ministère de l'intérieur demandant une plus grande souplesse dans la verbalisation des professionnels de santé, la FSP précise qu'il leur est désormais difficile d'exercer dans de bonnes conditions leurs missions de soins et de santé au domicile des patients alors même que cette tolérance bénéficie d'abord aux patients, et particulièrement aux patients très vulnérables comme les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie qui sont 750 000 en France à être visités quotidiennement par un professionnel de santé. Considérant la spécificité de leur activité, il lui demande de prendre des mesures en concertation avec les représentants des collectivités locales afin d'assurer la pérennité des visites à domiciles des auxiliaires de santé.

Participation de communes à l'entretien d'un temple protestant

25874. – 25 mai 2017. – M. Jean Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur le fait que dans le département de la Moselle, il n'y a qu'un petit nombre de paroisses protestantes. Chacune de celles-ci regroupe de ce fait, beaucoup de communes. Lorsque la commune où se trouve le temple doit réaliser des travaux importants sur celui-ci, il lui demande si elle peut demander une participation financière aux autres communes faisant partie du ressort du temple. Dans l'affirmative, il lui demande quelle est la base de calcul de cette participation et quelles sont les éventuelles formalités préalables de concertation que la commune doit respecter.

JUSTICE

Surpopulation dans les prisons françaises

25837. – 25 mai 2017. – Mme Marie-France de Rose attire l'attention de M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice concernant le problème de surpopulation dans les prisons françaises et la demande d'affectation d'effectifs supplémentaires. Les prisons de l'Hexagone battent un triste record, avec plus de 70 200 personnes détenues dans les établissements pénitentiaires français et alors que ces derniers ont une capacité d'accueil de 58 664 places opérationnelles, soit une surpopulation de 200 %. Cela empêche, par endroit, de pouvoir accueillir de nouveaux détenus tant le taux d'occupation peut atteindre des records. Il y a de quoi renforcer la colère des détenus et du personnel pénitentiaire, qui a entamé de nombreux mouvements de grève dans plusieurs prisons françaises afin de dénoncer la surpopulation carcérale et des conditions de travail jugées dégradantes. Il est à noter que, dans certains endroits, de nombreux postes de fonctionnaires sont vacants. Elle lui demande de mettre en œuvre de façon urgente les mesures qui s'imposent afin de désengorger les établissements pénitentiaires concernés et d'y affecter des effectifs supplémentaires mais aussi de prendre les décisions qui s'imposent quant à la création d'un nouveau plan de construction pénitentiaire incluant création de prisons et de places supplémentaires.

Charges liées à la numérisation de données d'état civil

25862. – 25 mai 2017. – M. Jean Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice sur le fait que la plateforme de communication électronique des données de l'état civil (COMEDEC) mise en œuvre par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle permet une procédure de vérification et de publication, par internet, des actes d'état civil. Cela impose aux communes sur le territoire desquelles est située ou a été située une maternité, de mettre en œuvre les éléments nécessaires par voie dématérialisée. Cependant, aucune mesure d'indemnisation des communes n'est prévue pour la charge de travail considérable liée à la numérisation des documents. C'est tout particulièrement le cas de la petite commune de Bistroff, qui n'a que quelques centaines d'habitants et où une très grande maternité avait été installée par le passé sur l'emprise de l'ex-base aérienne de Grostenquin. La commune n'a manifestement pas les moyens de financer la numérisation de cette base de données. Il lui demande donc comment en l'espèce, les pouvoirs publics envisagent de respecter le principe général de la compensation des transferts de charge.

1895

SOLIDARITÉS ET SANTÉ

Revalorisation de la prime de nuit pour les soignants

25840. – 25 mai 2017. – Mme Marie-France de Rose appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé concernant la revalorisation de la prime de nuit pour les soignants. La revalorisation de la prime de nuit, une des revendications de la coordination nationale infirmière (CNI), vient d'être annoncée par le ministère de la santé, ainsi que les moyens alloués à la prévention des risques psychosociaux, mais à hauteur d'1,50 euros net pour dix heures de nuit travaillées, soit 15 centimes de l'heure. C'est un véritable coup de massue ressenti par les soignants, sachant que cette obole ne sera accordée qu'aux personnels des services d'urgence ou de soins critiques alternant des horaires de jour et de nuit, exposés à des rythmes de travail contraignants. Cette aumône concernera, au mieux, que 23 100 agents, soit environ 3 % des soignants en France. La CNI reste dubitative sur l'application de cette surprime et sur ses critères d'attribution. Elle lui demande les raisons qui ont conduit à cette prise de décision de réévaluer la prime de nuit à hauteur de 1,50 euros pour certains et pas pour les autres alors que la prise en charge des patients vingt-quatre heures sur vingt-quatre devrait concerner tous les services d'hospitalisation, ignorant ainsi la souffrance des soignants par l'absence de considération, par cynisme voire même par dédain alors qu'ils auraient aimé être traités avec dignité pendant ces cinq ans interminables de supplice, de violences, de souffrances, d'insultes...

Situation des retraités

25842. – 25 mai 2017. – Mme Marie-France de Rose attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé concernant la situation des retraités en France aujourd'hui, lui demandant notamment une revalorisation de leurs pensions et une politique publique pour lutter contre l'isolement social. La France compte 16 millions de retraités. Récemment, ils se sont mobilisés pour faire entendre leurs voix par le biais de manifestations sur tout le

territoire, se sentant oubliés. Ils protestent contre l'inexorable dégradation de leur pouvoir d'achat. Pour eux, on parle de la réforme des retraites mais pas des retraités eux-mêmes. Leur pension moyenne s'établit à 1 306 euros bruts mensuels pour les hommes et à 993 euros pour les femmes. Beaucoup de mesures les pénalisent, de l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires (depuis 1987 dans le privé et 2004 dans le public) à la perte de la demi-part fiscale réservée aux veufs et veuves ayant élevé un enfant, en passant par la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions pour les personnes ayant élevé au moins trois enfants... Au total, les retraités estiment à 20 % leur perte de pouvoir d'achat sur les vingt dernières années. Six retraités sur dix ne partent pas en vacances, faut de moyens. De plus, une autre grande plainte des retraités porte sur l'accès aux soins, jugé de plus en plus difficile, avec la mise en place des contrats dits responsables, qui incitent les mutuelles à plafonner le remboursement des dépassements d'honoraires. Enfin, ils réclament également une meilleure politique de transports, de culture, de services publics de proximité pour lutter contre l'isolement social. Elle lui demande de lui fait part des mesures que le Gouvernement va mettre en œuvre afin de répondre aux nombreuses préoccupations légitimes des retraités.

Calendrier du décret d'application prévu à l'article L. 322-5 du code de la sécurité sociale

25845. – 25 mai 2017. – M. Daniel Gremillet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le décret d'application de l'article 65 de la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015. Ce décret doit venir préciser les modalités d'application de la mesure portée à l'article 65 de la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 visant à donner aux caisses d'assurance maladie la possibilité de refuser le conventionnement d'une entreprise de taxis lorsqu'il conduirait à excéder le plafond défini par l'agence régionale de santé (ARS) pour l'offre de taxis conventionnés sur son territoire, et complétant l'article L. 322-5 du code de la sécurité sociale. Or, il apparaît que ce décret en Conseil d'État n'est toujours pas paru. Cette absence est source d'incertitude pour les professionnels exerçant une activité de transport sanitaire. À l'heure de la nécessité d'une régulation de l'offre de taxis conventionnés avec l'assurance maladie, du renforcement de la coordination entre les ARS et les caisses d'assurance maladie en matière d'agrément, de conventionnement et de contrôle des entreprises de transport sanitaires et de taxis, mais également de la consolidation de ce secteur qui joue un rôle clé en termes d'accès aux soins dans les territoires, il apparaît fondamental d'apporter toutes les précisions et outils utiles à la mise en œuvre de la disposition prévue à l'article L. 322-5 du code de la sécurité sociale. Aussi, il lui demande quelle sera la date de publication du décret susmentionné et les modalités d'application retenues pour la régulation de l'offre de taxis conventionnés par les organismes d'assurance maladie dans les territoires.

1896

Remboursement à 100 % des lunettes

25859. – 25 mai 2017. – M. Roland Courteau interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé concernant le remboursement intégral des équipements optiques dont l'objectif est de lutter contre l'explosion des inégalités de santé. En effet, les tarifs trop élevés pratiqués par les opticiens en France et les protestations des mutuelles à ce sujet doivent faire prendre conscience que les Français ont du mal à s'équiper. Le président de la République a pris l'engagement, durant la campagne présidentielle, de parvenir au remboursement à 100 % des lunettes, à l'horizon 2022. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle compte mettre en œuvre afin de satisfaire cet engagement présidentiel.

Rupture de stock de certains vaccins

25860. – 25 mai 2017. – M. Roland Courteau expose à Mme la ministre des solidarités et de la santé que depuis plusieurs mois, les injections simples contre la coqueluche, l'hépatite B, ou le BCG par exemple, sont en rupture de stock. On peut donc légitimement s'interroger sur les raisons qui font que des vaccins de base essentiels et indispensables soient en rupture de stock, et que, par ailleurs des professionnels de santé qui ont l'obligation de se faire vacciner contre l'hépatite B ne puissent recevoir la dernière injection. Ainsi, sont laissés démunis des milliers de patients. D'où les deux questions suivantes. Il lui demande pourquoi les grands groupes des laboratoires ne se donnent pas les moyens d'éviter ces ruptures, et pourquoi le vaccin contre le papillomavirus, qui est très cher, n'est bizarrement pas, lui, en rupture de stock. On ne voit de ruptures de stock que sur les vaccins très classiques. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette situation et les initiatives qu'elle compte prendre pour la corriger.

Maladies provoquées par les morsures de tiques

25861. – 25 mai 2017. – **M. Yves Détraigne** souhaite appeler l'attention de **Mme la ministre des solidarités et de la santé** sur l'inquiétant désintéret qui règne autour des maladies provoquées par les morsures de tiques, et ce malgré le plan national de lutte contre la borréliose de Lyme mis en place en septembre 2016. Alors que la prise en charge des personnes atteintes de la borréliose de Lyme reste quasi inexistante, des chercheurs américains mettent désormais en garde contre le virus de Powassan, plus mortel que la maladie de Lyme et qui semble se transmettre beaucoup plus rapidement. Il pourrait passer de la tique à l'hôte après seulement quinze minutes d'attachement, là où il faut, pour la maladie de Lyme, vingt-quatre heures. Ce virus provoquerait une encéphalite ou un gonflement du cerveau et tuerait environ 10 % des personnes qui tombent malades. La moitié des personnes infectées en garderait des problèmes neurologiques permanents. À l'instar de toutes les maladies transmises par les tiques, les chercheurs américains précisent que les chiffres annoncés d'infection sont beaucoup plus bas que le nombre réel d'infections qui surviennent chaque année, car beaucoup ne sont pas résolus ou mal diagnostiqués. Considérant le « parcours de combattant » des malades atteints de la borréliose de Lyme pour une reconnaissance, un accès aux soins et une indemnisation, il s'inquiète de la découverte de ce nouveau virus encore plus dangereux et lui demande quelles mesures concrètes elle entend prendre pour lutter contre l'expansion des maladies provoquées par les morsures de tiques.

Représentativité de la confédération française des retraités

25866. – 25 mai 2017. – **M. Philippe Bas** appelle l'attention de **Mme la ministre des solidarités et de la santé** sur la représentativité de la confédération française des retraités. Association loi de 1901, créée en 2000, la confédération française des retraités défend l'ensemble des intérêts matériels et moraux des retraités et personnes âgées ou leurs ayants droits. Elle regroupe aujourd'hui cinq grandes fédérations nationales de retraités - la confédération nationale des retraités des professions libérales, la fédération nationale des associations de retraités, le groupement caisse nationale des retraites-union française des retraités des banques (CNR-UFRB), l'union française des retraités et la fédération nationale Génération mouvement - et comptabilise plus de 1,5 millions d'adhérents. Malgré ses nombreuses actions, la confédération n'est pas agréée et ne peut pas représenter officiellement ses adhérents auprès des pouvoirs publics. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement en faveur de la reconnaissance officielle de la confédération française des retraités.

Couverture vaccinale contre le virus du papillome humain

25869. – 25 mai 2017. – **M. Rachel Mazuir** appelle l'attention de **Mme la ministre des solidarités et de la santé** sur la couverture vaccinale contre les infections liées au papillomavirus humain (HPV) chez les jeunes filles et les jeunes garçons. Les papillomavirus sont des virus sexuellement transmissibles pouvant infecter les organes génitaux des hommes comme des femmes. Ils sont notamment, pour ces dernières, à l'origine du cancer du col de l'utérus touchant chaque année près de 3 000 femmes en France et causant 1 100 décès. Pourtant depuis 2007, un vaccin protégeant contre 70 % des HPV a été mis sur le marché français. Il est aujourd'hui recommandé aux jeunes filles dès l'âge de 11 ans. Cependant, du fait notamment d'une défiance à l'égard du vaccin, la couverture vaccinale reste faible : seulement 17 % en France, classant notre pays au dernier rang européen. Grâce à l'introduction de la vaccination en milieu scolaire, elle atteint près de 80 % au Royaume-Uni, en Belgique, en Suède... où l'on observe, de fait, une forte diminution du taux d'infection mais également une réduction des cas de condylomes (verrues génitales) et de lésions précancéreuses du col de l'utérus. Il faut savoir que 31 000 lésions précancéreuses sont dépistées chaque année en France, dont la plupart nécessitent une intervention chirurgicale générant parfois des conséquences obstétricales et néonatales. Du côté des jeunes hommes, les virus HPV peuvent entraîner des cancers du pénis - vingt fois plus fréquents chez les garçons homosexuels que chez les hétérosexuels - ; mais aussi de l'anus et de l'oropharynx (amygdales). La forte progression à l'échelle mondiale des cancers oropharyngés a d'ailleurs encouragé certains pays comme la Suisse, l'Autriche, l'Australie... à recommander la vaccination des garçons. La France vient de franchir le pas : le calendrier vaccinal publié le 24 avril 2017 par le ministère de la santé propose désormais aux hommes homosexuels de se faire vacciner jusqu'à l'âge de 26 ans. Afin d'informer et de sensibiliser plus largement les sujets des deux sexes sur la nécessité de ce vaccin, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre et comment il compte améliorer le taux de vaccination bien trop faible des jeunes filles.

Surexposition des enfants aux écrans

25870. – 25 mai 2017. – M. Rachel Mazuir appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la surexposition des très jeunes enfants aux écrans, provoquant des troubles qui ressemblent « aux troubles du spectre autistique ». Regard vide, vocabulaire très restreint, difficultés de communication avec les autres, manque de concentration et d'attention... la liste est longue des effets néfastes des écrans sur le développement des enfants de 0 à 4 ans. En témoigne la prise de parole très récente de deux médecins de la protection maternelle et infantile (PMI) de l'Essonne à qui des enseignants, personnels de garderie... signalent, de façon croissante depuis cinq ans, des enfants présentant des retards de développement, des troubles du comportement et de la relation. Dans leur pratique quotidienne, ces professionnels de santé rencontrent des enfants de 3-4 ans exposés entre six à douze heures par jour aux écrans, pas seulement de télévision. Quatre Français sur dix sont en effet aujourd'hui équipés de tablettes et 65 % possèdent un smartphone. Par ailleurs, elles alertent contre le fort pouvoir addictif de ces écrans que les fabricants de jouets ont très bien mesuré puisque mini-ordinateurs et tablettes sont aujourd'hui proposés aux enfants dès l'âge de 6 mois. Dès 2009, des campagnes de prévention successives ont été lancées par le conseil supérieur de l'audiovisuel. Malheureusement, elles ne suffisent pas. De plus en plus d'enfants en grande difficulté sont signalés. Bon nombre d'entre eux requièrent une prise en charge ayant à la fois un coût humain et financier : bilan hospitalier, accompagnement psychologique, rééducation orthophonique... Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre face à ce défi de santé publique et à l'urgence de provoquer une véritable prise de conscience chez les familles.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE*Détention et port d'armes à poing pour les lieutenants de louveterie*

25856. – 25 mai 2017. – M. Daniel Gremillet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur le port d'armes à poing des lieutenants de louveterie nommés après l'arrêté du 6 septembre 2013 relatif aux armes détenues par les personnels civils et au port d'armes des fonctionnaires de l'environnement. En France, les lieutenants de louveterie sont tout à la fois agents de l'État et bénévoles. Institués en 813 par Charlemagne, les lieutenants de louveterie sont, sans doute, le plus ancien corps d'agents publics. Missionnés pour réguler la faune sauvage, ces agents, entièrement bénévoles, conseillers techniques du préfet en matière de faune sauvage, sont sollicités pour des missions spécifiques : maîtrise des populations de sanglier, régulation des cormorans - ces oiseaux redoutés par les pisciculteurs... Les lieutenants de louveterie assurent, également, une mission de prévention en matière de maladies, comme la tuberculose. Ils peuvent, aussi, sur autorisation de l'État, prélever toute espèce qui représenterait un danger pour la population. Les lieutenants de louveterie sont « le bras armé du préfet », en matière de battues administratives, comme cela peut être le cas dans les Vosges, avec la présence du loup. Malgré l'importance des missions qui leur sont dévolues, demeure une lacune depuis la parution de l'arrêté du 6 septembre 2013 relatif aux armes détenues par les personnels civils et au port d'armes des fonctionnaires de l'environnement. En effet, les louvetiers nommés après 2013 ont été exclus de l'arrêté du 6 septembre 2013 ; seuls les lieutenants de louveterie déjà autorisés avant cet arrêté peuvent continuer à détenir et porter, dans le cadre strict de leurs fonctions, une arme de catégorie B en application de l'arrêté ministériel du 10 février 1979. Dorénavant et, suite aux événements tragiques intervenus sur le sol français et aux mesures prises par le Gouvernement pour renforcer la sécurité des citoyens – armements des policiers municipaux et des gardes champêtres – il souhaite connaître la position du Gouvernement sur la possibilité d'accorder le port d'arme à point à l'ensemble des louvetiers nommés après 2013. Cette évolution semble justifiée au regard des missions à risques dévolues aux lieutenants de louveterie qui honorent des obligations régaliennes telles que la surveillance, la lutte anti-braconnage, les missions de police et de chasse, les contrôles de battues... sachant que les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et ceux de l'office national des forêts (ONF) sont également dotés d'une arme à poing face à des individus pouvant être déterminés et potentiellement dangereux.

Respect de la consultation relative à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

25868. – 25 mai 2017. – M. Pierre Charon interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur le respect la consultation relative au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. En effet, celui-ci a récemment souligné l'existence d'« alternatives » (journal télévisé de 20 heures, France 2, jeudi 18 mai 2017). Pourtant, la situation concernant la question du nouvel aéroport est claire depuis les résultats de la consultation qui avait été organisée le 26 juin 2016. En effet, les résultats ont démontré une majorité en faveur du projet

exprimée par les populations intéressées. Le « oui » l'avait emporté avec 55,17 % des suffrages exprimés. Le gouvernement précédent s'était même engagé à lancer les travaux dans l'hypothèse où le « oui » l'emporterait. Or cette volonté de ne pas respecter le résultat d'une consultation ne peut être qu'inquiétante concernant la crédibilité des décisions publiques et l'autorité des engagements pris. Il lui demande donc ce qu'il envisage à l'égard de la décision affichée par les pouvoirs publics de respecter cette décision populaire. Le fait d'affirmer qu'« il y a probablement une autre option qui permettra de satisfaire les intérêts des uns et des autres » n'est guère de nature à rassurer concernant le respect des décisions et des engagements.

TRANSPORTS

Avenir du fret ferroviaire entre Rungis et Perpignan

25872. – 25 mai 2017. – **Mme Laurence Cohen** interroge **Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports** sur l'avenir du dernier train de fret ferroviaire entre le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis et Perpignan. En 2010, un nouveau terminal ferroviaire a été inauguré au cœur du MIN, pour un coût de 18 millions d'euros, financés en grande partie par le conseil départemental du Val-de-Marne et la région Île-de-France. Grâce aux deux nouveaux quais, la ligne Perpignan-Rungis permettait jusqu'à présent d'acheminer 400 000 tonnes de fruits et légumes par an, en provenance de Perpignan. Seule ligne rescapée du transport ferroviaire de fruits et légumes en France, ce train des primeurs est un enjeu économique et écologique. Et pourtant, il est aujourd'hui menacé, puisque le deuxième train risque à son tour d'être supprimé, après celui de l'an dernier. L'argument avancé est que les trains ne seraient pas assez chargés et ne seraient donc pas rentables. La disparition programmée du dernier train entraînerait la suppression de plus d'une centaine d'emplois sur les deux chargeurs mais aussi, des dizaines d'emplois indirects dans les entreprises sous-traitantes et à la SNCF. À ce gâchis économique, s'ajoute un scandale écologique, puisque des centaines de camions continuent eux d'affluer sur les autoroutes pour transporter des marchandises, loin des engagements pris lors de la conférence de Paris sur le climat (COP 21). Elle lui demande comment elle entend renforcer l'importance du fret ferroviaire dans notre pays, en mettant fin par exemple au désengagement de l'État, dans ce secteur d'activité, et comment elle entend inciter la SNCF à relancer et maintenir ces deux trains primeurs dans un souci tout à la fois écologique mais également de préservation de l'emploi et dans le respect des deniers publics déjà investis.